

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de
LIMEUIL



Les Plus
Beaux Villages
de France®



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 4 avril 2014

Nombre de conseillers :	
En exercice : 11	L'an deux mil quatorze, le 4 avril à 19H,
Présents : 11	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, le Maire.
Votants : 11	Date d'envoi de la convocation : 31 Mars 2014
Conseillers présents :	Mrs. HERVE.RICHARD.MARIN.FOUILLET. DURAND.BOUSSIQUET. VAN STRIEN. Mmes NINNIN. HULOT. MARTIN DA COSTA. MERINO
Conseillers absents :	
Ont donné procuration :	
Secrétaire :	RICHARD Dominique

Points divers de l'ordre du jour

Il est proposé au conseil municipal de traiter les points suivant dans les divers :

- Nomination des délégués a la communauté de commune
- Nomination des délégués aux syndicats intercommunaux

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 24 février 2014

Néant

1 – Election du Maire

Madame Hélène MERINO doyenne d'âge rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maie Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	11
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu : Monsieur Jean-Claude HERVE , 10 voix. Monsieur Jean-Claude HERVE a obtenu la majorité absolue et a été proclamé Maire.

2 - Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-2 et L.2122-7-2, Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger .Considérant que le code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30% maximum de l'effectif total du conseil municipal .Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour d'approuver la création de trois postes d'adjoints.

3 - Election des adjoints

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 déterminant le nombre d'adjoints. Considérant que le nombre d'adjoints au maire de la commune est fixé à trois.

Election du premier adjoint

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants :	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	10
- Majorité absolue :	6

Mme NINNIN Laurence a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

Election du deuxième adjoint

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants :	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	10
- Majorité absolue :	6

Mr RICHARD Dominique a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants :	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	10
- Majorité absolue :	6

Mme HULOT Nicole a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

4 - Conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de nommer un conseiller délégué à la coordination municipale

- Nombre de votants :	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	10
- Majorité absolue :	6

Mr Francis MARIN a été proclamé conseiller municipal délégué et immédiatement installé.

5 - Délégués à la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués à la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe à Vergt. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer :

Délégué titulaire :	Jean-Claude HERVE
Déléguée suppléante :	Laurence NINNIN

6 Délégués au SIVOS

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués au SIVOS « Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire » Alles – Limeuil - Paunat – Saint Chamassy. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer :

Délégués titulaires :	Jean-Claude HERVE	Laurence NINNIN
Déléguées suppléantes :	Laëtitia MARTINS DA COSTA	Nicole HULOT

7 Délégués au SDE24

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués au SDE 24 « Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer :

Délégués titulaires :	Francis MARIN	Bruno DURAND
Délégués suppléants :	Dominique RICHARD	Michel FOUILLET

8 Délégués Syndicat Vallée Vézère

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer Vallée Vézère de nouveaux délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer :

Délégués titulaires : Jean-Claude HERVE Laurence NINNIN
Délégués suppléants : Hélène MERINO Francis MARIN

9 Contrat Vallée Dordogne

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer Vallée Dordogne de nouveaux délégués au Syndicat Contrat Vallée Dordogne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer :

Délégué titulaire : Nicole HULOT
Délégués suppléant : Dominique RICHARD

10 Délégués SIVOM du Bugue

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer du Bugue de nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Bugue. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer :

Délégués titulaires : Laëtitia MARTINS DA COSTA Nicole HULOT
Délégués suppléants : Bruno DURAND Benoît BOUSSQUET

11 Délégué à la défense

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué à la défense. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer : Mr Francis MARIN, délégué à la défense.

12 Délégué sécurité routière

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer routière un nouveau délégué à la sécurité routière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer : Mr Dominique RICHARD, délégué à la sécurité routière.

13 Délégués Pays du Grand Bergeracois

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués au Pays du Grand Bergeracois. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer :

Délégué titulaire : Dominique RICHARD
Déléguée suppléante : Nicole HULOT

Le Maire,

Jean-Claude HERVE

